

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 137 (2016)  
**Heft:** 1-2

**Rubrik:** SAR

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

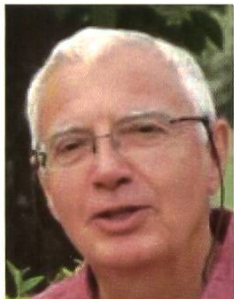
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Séances de comité du 21 novembre 2015

### (Comité SAR et présidents de fédérations)



C'est avec émotion que le comité a pris note de la décision de notre président François Juilland de se retirer au printemps prochain !

Philippe Treyvaud, représentant SAR au CA apiservice, nous annonce également sa démission pour 2016, précisant aussi que sa place en tant que délégué SAR à apisuisse sera désormais vacante. Philippe avait quitté le comité SAR en mars 2015. Nous les remercions chaleureusement pour tout le travail accompli et nous leur souhaitons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Jakob Troxler de la commission du Service sanitaire apicole (SSA) a fait savoir qu'il est également prêt à laisser sa place de délégué apisuisse.

Les deux sièges SAR désormais libres à apisuisse seront repris d'une part par le/la futur(e) président(e) de la SAR et d'autre part par le/la successeur de Philippe Treyvaud au CA d'apiservice.

Autre point important: la mise en application des cours pour débutants prévue pour 2016 ou 2017, selon les possibilités des fédérations. Le livre «L'Apiculture – une fascination» constituant le document de base officiel du cours.

Concernant le brevet fédéral d'apiculteur, celui-ci n'est pas obligatoire mais donne la possibilité aux personnes intéressées d'aller plus loin. Il est opérationnel et le premier module est prévu pour l'automne 2016. L'objectif est de renforcer la pratique apicole suisse par l'échange et l'application des dernières connaissances, issues de la recherche notamment.

### Séance de comité avec les présidents des fédérations et des invités

Benjamin Dainat nous présente son travail, en tant que collaborateur d'apiservice et représentant du SSA. Parmi les thèmes abordés, nous retrouvons la présentation du concept varroa, les mesures de prévention et de lutte en cas d'infestation par le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) et la liste des préparations apicoles recommandées par apiservice.

Kurt Nobs président de la Commission d'élevage apisuisse nous présente quelques points qui selon lui mériteront d'être améliorés à l'avenir.

Simon Aebi JU, tout en informant la SAR du nouveau site internet jurassien, demande aux autres présidents de fédération présents de donner rapidement quelques précisions concernant leur canton face à diverses questions.

Alain Broccard VS, remercie la SAR pour l'invitation à cette séance et se réjouit de l'AD à Sion en mars prochain.

Pour le Jura bernois, le système du «rucher-école» et l'importance de la formation portée aux apiculteurs débutants sont soulignés par Patrick Zenger.

C'est la 1<sup>re</sup> séance avec le comité SAR de Philippe Roth de la fédération neuchâteloise. Il suggère l'acquisition de balances électroniques pour le contrôle des pesées.

Jean-Marie Gachet FR, rappelle le succès du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fédération fribourgeoise qui a eu lieu cette année.

Jakob Troxler VD, nous parle du soutien à l'apiculture vaudoise et rappelle les 4 points du projet SAGR.

Distribution aux présidents de fédérations de la nouvelle version du classeur de la SAR, contenant les statuts et tous les règlements, mise à jour par Max Huber.

La séance se termine à 17 heures par une verrée offerte par François Juilland.

*Le secrétaire : Max HUBER*

*N.B. Etant malheureusement indisponible, le présent p.v. a été réalisé grâce aux notes de Mélanie Grandjean; qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son magnifique travail.*

---

## **140<sup>e</sup> assemblée des délégués SAR**

**Samedi 19 mars 2016 à la HES-SO à Sion**

**La fédération d'apiculture du Valais romand a le plaisir d'organiser cette année l'assemblée des délégués SAR sur le site de la HES-SO Valais-Wallis à Sion. La FAVR se réjouit d'ores et déjà de vous rencontrer et vous transmet dans l'attente ses salutations ensoleillées du Valais-central.**

### **Présentation de la ville de Sion**

Sion est la capitale politique et administrative du canton du Valais. La cité, d'un peu plus de 27 000 habitants est située au centre de la **Plaine du Rhône**, idéalement située pour effectuer toutes les découvertes qu'offre cette magnifique région. **Au cœur du royaume des vacances**, la ville est un joyau aux multiples facettes. La vieille ville, adossée aux collines de **Valère et Tourbillon**, les châteaux et les musées racontent l'histoire du passé dans un décor extraordinaire, entouré d'un cirque de montagnes impressionnantes. En toutes saisons, il y a toujours quelque chose d'intéressant et d'attrayant à découvrir.



### **La vieille ville**

Dans les vieux quartiers sont conservés de précieux trésors, musées, anciennes maisons serrées les unes aux autres, la cathédrale, les églises et vestiges datant de plusieurs siècles font de Sion, la ville la plus ancienne de Suisse.

### **Culture et gastronomie**

La diversité de l'offre est digne d'une grande métropole. Des musées, de nombreuses manifestations musicales et théâtrales, le **Festival International de musique**, le carnaval, les salles de cinéma et les scènes de théâtres permettent à tout un chacun de se divertir.

Quant à la gastronomie, cela se situe du plat typiquement valaisan (raclette – assiette valaisanne) à toute la gamme des menus gastronomiques régionaux et internationaux. De nombreux établissements offrent une palette pour tous les goûts et toutes les bourses.

Les vignobles entourant la ville font partie des plus importants du Valais où il est possible de déguster les meilleurs crus auprès des vigneron-encaveurs de la région.



## Activités sportives

Promenades et randonnées le long des **bisses** (canaux d'irrigation creusés dans le coteau afin d'alimenter les vignes et les prairies), vues imprenables sur de nombreux sommets dominant la **Plaine du Rhône** où le soleil joue contre les parois des hauts murs de pierres sèches des vignobles, promenade le long des berges du Rhône, visite de la réserve de **Pouta-Fontana**, du **Domaine des Îles** ou randonnée au lac de **Montorge**, blotti au pied d'une colline entre Sion et Savièse.

La proximité des stations de ski ainsi que le réseau des transports en car vous permettront de découvrir, en quelques kilomètres, les fabuleux domaines skiabiles qui entourent la ville.

## L'histoire en bref



Déjà entre le 7<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., des tribus gauloises, issues des Sédunes, occupèrent la région de Sion, tout en subissant le joug des légions romaines. Mais ce n'est qu'au Moyen-âge que le développement médiéval de Sion se fit sentir.

- Vers 585, Sion devint le siège épiscopal de toute la région. En 999, le Roi Rodolphe III donne le comté du Valais à l'Eglise Notre-Dame et la ville connaît

alors un essor remarquable jusque dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à l'utilisation du col du Simplon. La situation est éphémère. Pestes, désastres militaires et naturels diminuent le trafic via le col du Simplon jusque vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

- L'histoire politique et militaire de la capitale est étroitement liée à celle du Valais. La **bataille de la Planta**, en 1475, met fin à une longue histoire de pillage et de saccages.
- Ce n'est qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle que Sion connaît son heure de gloire lorsque l'**Evêque Schnider** emmène les Valaisans au secours du trône papal qui est menacé. Initiative très vite réduite à néant par la défaite de **Marignan** (13-14.09.1515). Défaite des Suisses contre l'armée de François 1<sup>er</sup>, roi de France.
- En 1788, un incendie détruit la ville qui, s'évertuera, pour l'essentiel, à survivre. Seule la rue du Grand-Pont, construite aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles est le témoignage visuel de cette époque.

- Dès 1830, les remparts médiévaux sont détruits. Coups de pioches et création de la rue de Lausanne feront passer, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, tout le trafic du Simplon par cette nouvelle voie. A cette période, le Valais et les communautés locales, en particulier Sion, vivent une révolution politique. Dès le 6 mai 1798 se succèdent la République Helvétique, la République Indépendante (1802), le Département du Simplon (1810) et enfin, l'entrée du Valais dans la Confédération Helvétique, le 4 août 1815.
- Du bourg agricole, la ville deviendra naturellement **La Capitale**, jouant ainsi son rôle régional et cantonal. Progressivement, elle tourne le dos au secteur primaire pour s'orienter vers le secondaire et surtout le tertiaire. Devenue le centre des affaires (banques – assurance – administrations), elle est un pôle d'attraction par ses possibilités de travail et le point de départ de très nombreuses destinations touristiques.



**L'adresse exacte de la HES-SO à Sion est la suivante :**

Aula FXB de la HES-SO Valais-Wallis à Sion, route du Rawyl 47, 1950 Sion  
(Coordonnées GPS : lat: 46.241043 - lng: 7.360449)

## Vente de reines

Le comité SAR a décidé de publier chaque année dans la revue d'avril, la liste des apiculteurs/trices et celle des moniteurs qui veulent vendre des reines. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leurs coordonnées au soussigné d'ici au 25 février, dernier délai possible.

Ils voudront bien indiquer : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, race, fécondée à la station XXXX, ou « au rucher » et prix demandé.

*Le secrétaire : Max Huber*

## Invitation aux vétérans SAR



Vous qui êtes entrés dans la grande famille SAR en 1956 ou avant, venez et vivez avec nous l'assemblée générale du samedi 19 mars 2016, à 9 heures, à la HES-SO du Valais-Wallis, à Sion, dans le canton du Valais.

Les présidents des sections sont priés de faire le nécessaire pour que ces fidèles membres (60 ans et plus) puissent assister à nos délibérations.

Il est donc impératif de les annoncer auprès du caissier, M. R. Monney, jusqu'au 16 février 2016, en fournissant les noms des bénéficiaires avec le numéro de matricule et l'année d'entrée à la SAR.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

*Le préposé aux vétérans SAR : Rémy Meier*

# Néonicotinoïdes



Les néonicotinoïdes (insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes) participent à la mort des abeilles pour une certaine part, selon plusieurs études scientifiques.

Le Conseil fédéral a décidé, il y a 3 ans déjà, de suspendre l'utilisation de 3 de ces produits: Clothianidin, Thiamethoxam et Imidacloprid.

La SAR estime toutefois qu'un doute certain pèse sur les autres produits de cette catégorie quant à leur dangerosité à l'égard des abeilles.

En attendant que des études encore plus poussées et plus nombreuses amènent enfin nos dirigeants politiques à prendre les mesures d'interdiction qui s'imposent à l'égard de ces poisons, la SAR a écrit au Conseil fédéral, le 30 juin 2015, la lettre ci-dessous demandant de **suspendre l'utilisation des néonicotinoïdes en Suisse**, cela par simple mesure de précaution.

Le 21 décembre 2015, le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a répondu à notre demande. Nous le remercions pour sa prise de position. Nous publions ci-dessous la lettre de la SAR et la réponse de M. Schneider-Ammann, afin que chacun de nos membres soit informé de nos démarches et de la réponse de nos autorités.

La SAR souhaite vivement que nos autorités soient extrêmement attentives à ce problème, et surtout qu'elles n'hésitent pas à prendre les mesures d'interdiction appropriées si nécessaire.

*Le président de la SAR: François Juillard*

---

## **Demande de suspension d'utilisation des néonicotinoïdes en Suisse**

**Au Conseil fédéral, M<sup>me</sup> S. Sommaruga, présidente, Palais fédéral, 3003 Berne Sierre, le 28 juin 2015**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux,

Vous le savez certainement, les abeilles subissent, depuis les années 1990, les attaques du varroa, parasite se nourrissant de l'hémolymphe des abeilles. Elles en sont considérablement affaiblies. De plus, les virus associés au varroa font également beaucoup de dégâts dans les populations d'abeilles. Il est très difficile de lutter contre ces dangers naturels, et les apiculteurs le font le mieux possible, pas toujours avec grand succès.

En plus, les abeilles doivent aussi faire face aux intoxications dues, notamment, aux néonicotinoïdes, insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes. Ces insecticides causent des dégâts supplémentaires qui s'ajoutent à ceux découlant du varroa.

S'il est très difficile de lutter contre le varroa et les virus, il est par contre facile d'éviter les effets négatifs dus aux néonicotinoïdes. Il suffit, en effet, de les retirer du marché. Dans l'Union européenne, des démarches sont en cours pour aller dans ce sens. Les abeilles subissent depuis longtemps les effets négatifs dus à ces insecticides.

Il nous paraît grand temps d'agir et de prendre une mesure de suspension d'utilisation de ces produits en Suisse, en attendant des résultats définitifs des études concernant les effets négatifs sur les abeilles.

**La Société romande d'apiculture (SAR) vous demande donc de suspendre l'utilisation de ces produits sur le territoire de la Confédération, cela avec effet immédiat.** Cette mesure permettra aux abeilles de ne lutter plus que sur un front, celui des parasites et maladies, sans avoir à subir, en plus, les effets de ces insecticides.

Les apiculteurs et tous les amis de la nature attendent une telle décision de votre part, elle serait le signe du souci des plus hautes autorités de notre pays de préserver la vie d'un insecte, l'abeille, particulièrement utile à la pollinisation et à la survie de toutes les espèces végétales en Suisse.

Nous vous remercions de prendre notre demande en considération, et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations distinguées.

*Société romande d'apiculture (SAR)*

*le président: François Juillard*      *le secrétaire: Max Huber*

---

## **Suspension de l'utilisation des néonicotinoïdes en Suisse**

**Société romande d'apiculture, M. François Juillard, Président, 3960 Sierre Berne, le 21 décembre 2015**

Monsieur le Président,

La Chancellerie fédérale m'a transmis vos lettres du 30 juin et du 30 novembre 2015, et je peux vous répondre de la manière suivante.

En premier lieu, je puis vous assurer que la question de la disparition des abeilles retient toute mon attention. La Confédération a adopté en 2014 un plan de mesures pour la santé des abeilles. Ce plan contient des mesures visant notamment à limiter les effets secondaires des produits phytosanitaires sur les abeilles. Le soutien des bandes florales dans le cadre des paiements directs permet également d'améliorer l'alimentation des abeilles pendant les mois d'été. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà prises pour la recherche des causes liées au déclin des abeilles et pour la lutte contre le varroa. La mise sur pied du Service sanitaire apicole national à Liebefeld ainsi que celle de la chaire en recherches apicoles auprès de la faculté vétérinaire de l'Université de Berne contribuent au développement de solutions permettant de faire face à ce phénomène inquiétant.

Au même titre que la lutte contre le varroa et les virus est difficile, comme vous le mentionnez, la protection des cultures contre les ravageurs des plantes n'est pas simple et nécessite souvent de recourir aux produits phytosanitaires. Ces produits étant biologiquement actifs, ils

peuvent également avoir des effets secondaires sur d'autres organismes, comme les abeilles par exemple. Pour prévenir ces effets, les produits sont soumis à une procédure d'autorisation. L'objectif est de fixer des prescriptions d'emploi permettant une utilisation sans effets secondaires inacceptables pour l'homme et l'environnement. Quand cela n'est pas possible, le produit n'est pas autorisé. Les utilisateurs des produits phytosanitaires sont tenus de respecter les prescriptions d'emploi et peuvent être poursuivis en cas de non-respect.

Pour ce qui est des néonicotinoïdes et plus spécialement des substances de ce groupe particulièrement toxiques pour les abeilles (thiaméthoxame, clothianidine, imidaclopride), la Confédération a déjà pris des mesures. L'utilisation de ces substances est interdite depuis 2013 pour le traitement de semences comme le colza ou le maïs ainsi que pour les traitements avant la floraison. Mes experts suivent avec attention le développement des connaissances dans ce domaine afin, le cas échéant, de prendre d'autres mesures. Soyez assuré qu'il n'est pour le moment pas question d'assouplir les conditions d'utilisation de tels produits.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

*Johann N. Schneider-Ammann*  
Conseiller fédéral

---

## **Cours sensoriel pour apiculteurs labellisés** **7 novembre 2015**



Le samedi 7 novembre 2015 s'est déroulé, à l'école de la Fondation rurale interjurassienne de Courtemelon, le cours sensoriel pour apiculteurs labellisés.

45 personnes de toute la Suisse romande ont participé à cette demi-journée de formation. Le cours était donné par M<sup>me</sup> Rey-Siggen de la HES de Sion. Durant cet après-midi, les apicultrices et apiculteurs ont pu se familiariser aux qualités ou défauts présents dans des miels et mémoriser certains arômes typiques de nos miels suisses.

M<sup>me</sup> Rey-Siggen a su avec enthousiasme faire participer les personnes présentes. Les 45 participants ont quitté le cours ravis et riches de nouvelles connaissances. Un régal pour nos sens ! Je remercie les différentes personnes qui m'ont aidé au bon déroulement de cette journée.



*Sonia Burri-Schmassmann*

# Cours pour contrôleurs du miel, à Grangeneuve, samedi 5 mars 2016

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous annonce le prochain cours pour les contrôleurs du miel. Ce cours se déroule le samedi 5 mars à Grangeneuve. Voici le programme de la journée :

09 h 00 Accueil

09 h 30 Ruedi Ritter, le cycle de la cire

10 h 30 Pause

10 h 45 Christina Kast, les résidus dans la cire

12 h 00 Repas de midi

13 h 30 Sonia Burri-Schmassmann, infos miel labellisé 2016.

14 h 30 Départ et visite de l'atelier de gaufrage Buchs à Eclépens

17 h 00 Fin du cours

Ce cours compte pour l'obtention du certificat de contrôleur d'exploitation. Inscription à retourner jusqu'au 14 février à :

Sonia Burri-Schmassmann

Route de Bâle 10

2805 Soyhières

sonia.burri@burri-p.ch

Avec mes meilleurs vœux pour l'année 2016.

Cordialement.

*Responsable du miel SAR: Sonia Burri-Schmassmann*



---

## **TALON D'INSCRIPTION (cours pour contrôleurs du miel, 5 mars 2016)**

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NP/Localité : \_\_\_\_\_

Section et fédération : \_\_\_\_\_